

# BOURSE DE COLLÈGE

Quand ? au mois de septembre

Qui ? elle concerne tous les collégiens

Comment ? dossier à retirer à la comptabilité du collège ou à télécharger sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Rubrique « Collège », cliquez sur « Être parent d'élève au collège », ensuite sur « Les aides financières au collège », dans « Les bourses de collège » - cliquez sur « Télécharger le dossier demande de bourse ».

Où déposer ma demande de bourse ?

A la comptabilité du collège

INFO BOURSES - Académie de Paris

01 44 62 46 97

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

Rubrique « Parents / Élèves », cliquez sur  
« Bourses et aides financières »